

# Programme

FR

## European Legal Sovereignty Day

Bruxelles, 24 juin 2026

Maison de l'avocat, 17 place Jean Jacobs, Bruxelles

### 9h30 | Propos introductifs et accueil institutionnel

**Julie COUTURIER**, Présidente du CNB

**Marie DUPONT**, Bâtonnière du Barreau de Bruxelles

### Thème 1 : Pourquoi préserver le droit européen à l'ère de l'IA ?

À l'heure où l'IA reconfigure la production et l'accès au droit, qui en fixe les règles et capte la valeur ? Ce premier échange aborde la souveraineté juridique européenne sous ses dimensions politique, culturelle et économique : traditions civilistes, autonomie normative et structuration d'un marché du droit face aux acteurs technologiques globaux.

### Thème 2 : Comment rendre le droit européen visible, utilisable et opérable dans les systèmes numériques ?

Un droit qui n'est pas structuré n'existe pas pour l'IA. Ce thème explore les conditions concrètes pour faire du droit européen une ressource exploitable : données juridiques, standards, structuration sémantique et interopérabilité au cœur des environnements numériques.

### 12h15 - 14h00 | Déjeuner

**14h00** | Ouverture par Nicolas Guillou, juge à la Cour Pénale Internationale

### Thème 3 : Quelles limites humaines, juridiques et éthiques pour encadrer l'IA juridique ?

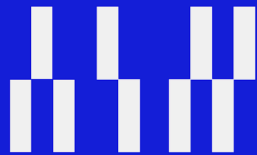
Jusqu'où peut aller l'IA dans la production et l'usage du droit ? Cette discussion aborde les lignes rouges : responsabilité, déontologie, rôle du professionnel du droit et exigence d'une garantie humaine comme socle de confiance.

### Thème 4 : Quelle infrastructure européenne concrète pour déployer la souveraineté juridique ?

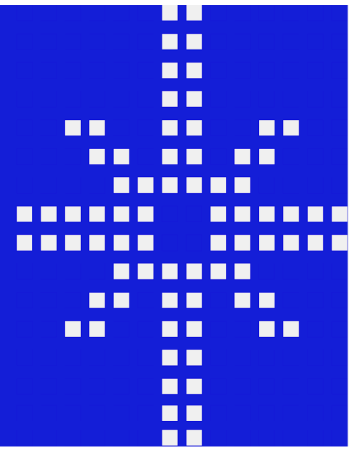
Au-delà des principes, quelles solutions ? Ce dernier temps se concentre sur les leviers opérationnels.

**17h00** | **Session de clôture par Julie Couturier**, Présidente du CNB

Conclusions et perspectives pour une coopération européenne renforcée en matière de garantie humaine dans l'IA juridique.



European Legal  
Sovereignty Day  
24.06.2026 Brussels



# European Legal Sovereignty Day

24 Juin 2026

Maison de l'avocat, 17 place Jean Jacobs, Bruxelles, Belgique

Le **European Legal Sovereignty Day** est une conférence européenne d'une journée consacrée à une question centrale : comment garantir que le droit européen reste souverain, effectif et légitime à l'ère de l'intelligence artificielle.

Coorganisé par le Conseil national des barreaux, avec l'appui de la DBF, du Barreau de Bruxelles francophone et du Legal Data Space, l'événement réunira environ 80 participants en présentiel et à distance : professions juridiques, institutions européennes, chercheurs, magistrats, et acteurs de la régulation.

La journée est structurée en quatre grands blocs successifs, correspondant à une montée en puissance :

1. pourquoi préserver le droit continental ;
2. comment le rendre visible et exploitable dans un environnement numérique ;
3. selon quelles limites humaines, juridiques et déontologiques ;
4. quelle infrastructure européenne construire pour passer à l'échelle.

## Horaires de la journée

09h30 – 09h50 | Introduction

- **Marie Dupont**, *Bâtonnière de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles* (confirmé)
- **Julie Couturier**, *Présidente du CNB* (confirmé)
- **Lucilla Sioli**, *Directrice du bureau de l'IA de la Commission européenne (à confirmer)*

10h00 – 11h00 | Bloc 1 : Pourquoi le droit continental doit être préservé à l'ère de l'IA

11h00 – 11h15 | Pause-café

11h15 – 12h15 | Bloc 2 : Comment rendre le droit continental opérable à l'ère numérique

12h15 – 14h00 | Déjeuner

14h00 - 14h10 | Introduction

- **Nicolas Guillou**, *Juge à la Cour Pénale Internationale*.

14h10 – 15h30 | Bloc 3 : Quel cadre juridique, éthique et déontologique pour l'IA juridique

15h30 – 16h00 | Pause

16h00 – 17h00 | Bloc 4 : Quelle architecture européenne pour une souveraineté juridique concrète

17h00 – 17h45 | Conclusion

- **Julie Couturier, Présidente du CNB**
- la lecture ou l'annonce du manifeste pour la garantie humaine de l'IA juridique ;
- une signature collective ;
- une photo de groupe.

À partir de 17h45 | Moment cocktail convivial avec les participants

## Bloc 1 Pourquoi le droit continental doit être préservé à l'ère de l'IA

Ce premier bloc pose les fondements politiques, culturels et économiques de la journée. Il rappelle que le droit continental n'est pas seulement un corpus de textes, mais une manière de réguler la société, fondée sur la codification, la proportionnalité, les droits fondamentaux et la délibération. Il interroge aussi les risques d'effacement, d'anglo-américanisation des usages juridiques, de captation de valeur et de fragilisation de la propriété intellectuelle européenne.

Interventions

- **Pr. Philippe Dupichot (confirmé)**: Président l'association Henri Capitant.
  - Sur le thème de: « *La tradition civiliste face à l'IA : défendre une grammaire juridique européenne* »
- **Pr. Giovanni De Gregorio (vidéo filmée à distance)**: Titulaire de la chaire PLMJ Law & Technology à la Católica Global School of Law, Giovanni De Gregorio travaille sur le constitutionnalisme numérique, la gouvernance des plateformes, l'IA et les droits fondamentaux. Ses recherches portent notamment sur la modération des contenus et les pouvoirs privés numériques.
  - Enverra une vidéo sur le thème de « From regulation to enforcement: making European legal sovereignty effective in the age of AI »
- **Pr. Lorna Woods (confirmé, mais en présentiel ou à distance reste à voir)**: Professeure de droit de l'Internet à l'Université d'Essex, Lorna Woods est spécialiste de la régulation des médias, des communications, des plateformes et de la protection des données. Ses travaux ont contribué aux débats britanniques sur la sécurité en ligne.
  - Interviendra sur le thème de « Qui écrit le droit des opérations à l'ère de l'IA ? Common law, plateformes et souveraineté normative européenne »
- **Pr. Bruno Deffains (confirmé en présentiel)**: Professeur d'économie du droit à l'Université Paris Panthéon-Assas, Bruno Deffains est spécialiste de l'analyse économique du droit, notamment en droit des contrats, responsabilité, concurrence, régulation et contentieux économique. Avec **Pr Pierre Berlioz (confirmé en présentiel)**: Professeur de droit privé à l'Université Paris Cité, Pierre Berlioz a travaillé sur le droit des biens, le droit économique, les professions juridiques et les transformations numériques du droit, notamment la blockchain et la legaltech.
  - Interviendront sur le thème de « Qui capte la valeur du droit à l'ère de l'IA ? Structurer un marché juridique européen souverain »

## Bloc 2 Comment rendre le droit européen opérable dans l'espace numérique

Ce deuxième bloc traite des conditions d'existence technique du droit dans l'environnement numérique. Il met en avant un point décisif : l'open data ne suffit pas. Pour être réellement pris en compte par les systèmes d'IA, le droit doit être accessible, structuré, enrichi sémantiquement et interopérable. Ce bloc aborde aussi la

transformation du droit en infrastructure, notamment par les standards, les graphes de connaissances, les rulebooks et les services de conformité.

#### Interventions

- **Alain Pilette (confirmé):** Directeur adjoint pour la Justice, Direction générale de la Justice et des Affaires intérieures, Conseil de l'Union européenne
  - Intervenant sur le thème de « E-Justice et coopération judiciaire européenne : rendre le droit européen opérable dans l'espace numérique ». Fort d'une expérience dans les politiques en matière d'e-Justice, il pourrait intervenir sur les conditions institutionnelles et techniques permettant de rendre le droit européen plus accessible, interopérable et opérable dans l'environnement numérique.
- **Pr. Monica Palmirani (accepted, à recontacter pour définir l'intervention)** : Professeure de legal informatics et de droit des technologies à l'Université de Bologne, Monica Palmirani est une spécialiste des standards juridiques, du Legal XML, d'Akoma Ntoso/LegalDocML et de l'IA appliquée à la législation.
  - Intervendra sur le thème de « Panorama européen de l'open data juridique : accès, qualité et disparités »
- **Hilde Hardeman (contacté par la DBF):** Directrice générale de l'Office des publications de l'UE (EUR-Lex, TED, EU OpenData, etc)
  - Intervenant sur le thème de: « Quel service public de la donnée juridique pour l'ère de l'IA ? ». À la tête de l'Office des publications de l'Union européenne, qui constitue le point d'accès central au droit de l'Union, aux publications européennes, à l'open data, aux avis de marchés publics et aux informations officielles de l'UE, Hilde Hardeman interviendra sur les conditions permettant de rendre le droit européen plus visible, accessible, structuré et réutilisable dans l'environnement numérique. Son intervention éclairera le rôle d'EUR-Lex, des standards de publication, des métadonnées et de l'ouverture des données dans la construction d'un véritable service public européen de la donnée juridique.
- **Olivier Dion (confirmé en présentiel):** expert des infrastructures de partage de données de confiance travaille depuis plusieurs années sur les data spaces, la portabilité, la gouvernance des données et les architectures numériques souveraines. Associé aux travaux de la Digital New Deal Foundation, il contribue à la réflexion sur la manière dont les données, les standards et les infrastructures de confiance peuvent soutenir une IA européenne plus souveraine, interopérable et utile aux filières professionnelles
  - Sur le thème « Du droit lisible au droit actionnable : faire du droit européen une infrastructure pour l'IA »

14h : introduction de l'après-midi **Nicolas Guillou**, juge à la cour pénale internationale

### Bloc 3 Quel cadre juridique, éthique et déontologique pour l'IA juridique

Ce troisième bloc répond directement aux attentes des professions du droit. Il traite des conditions de légitimité de l'IA juridique : responsabilité, secret professionnel, monopole du conseil, rôle du juge, cadre déontologique

européen, et garantie humaine. Son idée-force est claire : l'IA juridique n'est acceptable que si elle reste placée sous contrôle humain, professionnel et déontologique.

Interventions

- **CNB, François Girault** , président de la Commission Prospective et Innovation (**confirmé en présentiel**)
  - Sur le thème de « Offres hybrides IA + avocat : vers un nouveau périmètre du conseil juridique ? »
- **Haffide Boulakras (confirmé en présentiel)**: Directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature, chargé notamment de la formation continue et internationale, Haffide Boulakras préside aussi le groupe de travail de l'EJTN sur la digitalisation.
  - Sur le thème de « Juger à l'ère de l'IA : quelle place pour l'humain dans la décision ? »
- **Conseil de l'Europe : Elena Yurkina (en attente de confirmation exacte)** : dirige l'unité « Transversal Challenges and Multilateral Projects » au Conseil de l'Europe. Elle travaille sur les solutions innovantes pour les droits humains et la justice, notamment l'open judicial data et l'IA.
  - sur le thème de « Le cadre du Conseil de l'Europe pour l'usage de l'IA — La garantie droits de l'homme dans la justice »
- **CCBE — Anna Drozd (acceptée en présentiel)**, Conseillère juridique en charge de la numérisation et de l'intelligence artificielle au Conseil des Barreaux européens
  - Sur le thème de « La garantie humaine dans la pratique juridique : la réponse du CCBE à l'IA »
- **Chaire NOMODIA (à définir le représentant)** avec la présentation du référentiel de la garantie humaine Sur le thème de « Human in the loop : un référentiel européen de la garantie humaine de l'IA juridique »

## Bloc 4 Quelle architecture européenne pour une souveraineté juridique concrète

Ce dernier bloc est celui de la feuille de route. Il aborde la souveraineté technologique du droit sous l'angle des dépendances réelles : LLM, cloud, connecteurs, lock-in, intermédiation, exécution des règles. Il met aussi en avant les solutions européennes émergentes autour des communs numériques du droit et du Legal Data Space comme intermédiaire de données.

Interventions

- **Primavera Di Filippi: (en attente de confirmation)** Directrice de recherche au CNRS et Faculty Associate au Berkman Klein Center for Internet & Society à Harvard, Primavera Di Filippi est spécialiste de la blockchain, de l'IA, des smart contracts et des formes de gouvernance décentralisée. Ses travaux portent notamment sur la manière dont le code, les infrastructures numériques et les communs peuvent produire de nouvelles formes de régulation juridique.
  - Sur le thème de « De la règle de droit au code : quelles infrastructures de gouvernance pour une IA juridique souveraine ? » (à définir)
- **Arno Pons (à contacter)**: Délégué général de Digital New Deal, Arno Pons est spécialiste des politiques technologiques et de la souveraineté numérique. Il travaille sur les communs numériques, les alliances technologiques et les stratégies européennes de données et d'IA. Il est à l'origine de [l'indice de résilience numérique](#).
  - Sur le thème de « Souveraineté technologique du droit : diagnostic des pratiques et résilience numérique de la filière juridique européenne »
- **Bjoern Juretzki (contacté par la DBF)**: Chef d'unité, Data Policy and Innovation, DG CONNECT, Commission européenne. Son unité travaille sur la politique européenne des données, notamment le

Data Act, le Data Governance Act, l'Open Data Directive, la coordination des data spaces, ainsi que l'agenda stratégique de recherche et d'innovation dans le secteur.

- Sur le thème de “Coordonner les Common European Data Spaces : une infrastructure européenne pour la souveraineté des données” (à confirmer)
- Intervention de clôture: « Construire la souveraineté du droit : le rôle structurant du Legal Data Space, intermédiaire de donnée pour la filière juridique » par **l'Équipe Legal Data Space (confirmé)**

## Conclusion solennelle

La journée se clôturera par une plaidoirie pour la garantie humaine de l'IA juridique portée par **Julie Couturier**.

Cette conclusion doit transformer l'événement en acte politique et professionnel. Elle rappellera une ligne simple et forte : L'Europe ne peut accepter une IA juridique sans responsabilité identifiable, sans cadre déontologique et sans garantie humaine.

Cette séquence finale pourrait être suivie de :

- la lecture ou l'annonce du manifeste pour la garantie humaine de l'IA juridique ;
- une signature collective ;
- une photo de groupe.
- Suivi d'un moment de cocktail convivial.



# European Legal Sovereignty Day

24.06.2026 Brussels

